

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. MASSO-KINESITHERAPEUTE

	SEMESTRE 3	ECTS	Coeff UE*	Responsable	Session 1			Session 2		
					Type d'évaluation	Modalités	Durée	Type d'évaluation	Modalités	Durée
Enseignements fondamentaux	UE 1 : santé publique	2	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Ecrit	1h	Evaluation terminale	Ecrit	1h
	UE 2 : sciences humaines et sciences sociales	3	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 3 : sciences biomédicales	5	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 4 : sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiologie)	6	1	Kim Ly Vuong	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	Ecrit : 2h00 + Pratique : 10 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Pratique	Ecrit : 2h00 + Pratique : 10 min
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6 : théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie 1	2	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale	Ecrit	1h30	Evaluation terminale	Ecrit	1h30
	UE 7 : évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs	7	1	Kim Ly Vuong	Evaluation terminale	Pratique	30 min	Evaluation terminale	Pratique	30 min
Approfondissement et professionnalisation	UE 8 : méthodes de travail et méthodes de recherche	1	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit	3h	Evaluation terminale	Ecrit	3h
	UE 9 : langue anglaise professionnelle	1	1	Stéphanie Saurois	Evaluation terminale + contrôle continu	Ecrit et/ou Oral	40 min	Evaluation terminale	Ecrit et/ou Oral	40 min
	UE 11 : formation à la pratique masso-kinésithérapique - Stage 1	2	1	Stéphanie Saurois	Contrôle continu	Stage		Evaluation terminale	Stage	
	UE 12 : optionnelle 1	1	1	Stéphanie Saurois	Contrôle continu	Ecrit		Evaluation terminale	Ecrit	

[illegible]

Modalités de validation des UE :

une deuxième session concernant les rattrapages est organisée pour chaque semestre. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la note de la 2ème session est retenue. (article 10)

Modalités de validation des semestres : (article 13)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (CAC) est mise en place dans les instituts de formation de masso-kinésithérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Compensation des UEs au premier cycle : (article 9)

- UE 1 "Santé publique" et UE 2 "Sciences humaines et sciences sociales"; - UE 6 "Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie" et UE 8 "Méthodes de travail et méthodes de recherche"

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Passage 1A à 2A : (article 14)

Validation de S1 et S2 OU validation des UE équivalent à 52 crédits (/60) au cours de S1 et S2

Autorisation de redoublement 1A :

Validation de 15 à 52 crédits au cours de S1 et S2 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 2A) - admis à redoubler une fois

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées

Les étudiants qui ne sont pas admis en deuxième année après un premier redoublement peuvent être autorisés (après avis du conseil pédagogique) à redoubler une deuxième fois.

Dispenses d'UE:

Possibilité de dispense d'UE:

1. L'étudiant fait une demande et remplit le dossier
2. L'équipe pédagogique émet un avis favorable (ou non) à la demande de dispense
3. Validation de la demande de dispense par la CAC

UE concernées: UE 9 Niveau B2 validé (TOEIC ou Cambridge) / UE8 Master 2 validée

Notes plancher UE 4 - UE 7 :

Si la note obtenue dans une des épreuves est inférieure à 7, la note ne sera pas compensée par les autres épreuves constitutives de l'UE concernée. L'épreuve devra être automatiquement être repassée en session 2.